



PREFET DE L'ARDECHE

Cabinet du Préfet
Service des Sécurités
Bureau Interministériel de Protection Civile
pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr
Standard : Tél 04 75 66 50 00 – Fax 04 75 64 03 39

BORDEREAU D'ENVOI

BUREAU INTERMINISTERIEL DE PROTECTION CIVILE

DATE ET HEURE DE REMISE : 14/02/2019 à 13H50

DESTINATAIRES :

Pour attribution : Groupement de gendarmerie- DDSP - Sous-préfectures – DDT- DDCSPP - DSDEN - Direction départementale de l'enseignement catholique (DDEC) - Conseil Départemental, Maires des communes du (des) bassin(s) concerné(s) – Pref-communication

Pour information : SDIS - ATMO

OBJET : POLLUTION ATMOSPHERIQUE
MAINTIEN DU NIVEAU « INFORMATION ET RECOMMANDATION »

P.J. : Communiqué du 14/02/2019 à 13h30 (consultable sur <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/pollutions>)

Le niveau « information et recommandation » du dispositif inter-préfectoral relatif à la pollution atmosphérique est maintenu dans la zone **Vallée du Rhône** pour le polluant **PM10**, pour les prochaines 24 heures.

→**Les services suivants sont chargés de rediffuser le communiqué joint :**

- **Maires** : à la population et aux établissements de leur commune (crèches, halte-garderies publiques et privées, écoles maternelles publiques et privées, centres aérés, centres de loisirs ou de vacances recevant des enfants, etc.),
- **Conseil Départemental** : aux services de PMI et au service gestionnaire du réseau routier départemental,
- **GGD07 et DDSP** : à la Région de Gendarmerie et DZCRS
- **DDT** : à la chambre d'agriculture et gestionnaire de réseau routier National
- **DDCSPP** : aux associations et clubs sportifs,
- **DSDEN et DDEC** : aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et universitaire et Rectorat,
- **DT ARS** : aux établissements de soins recevant des personnes sensibles, insuffisants respiratoires,
- **PREF-COMMUNICATION** aux médias et sur le site de la préfecture.

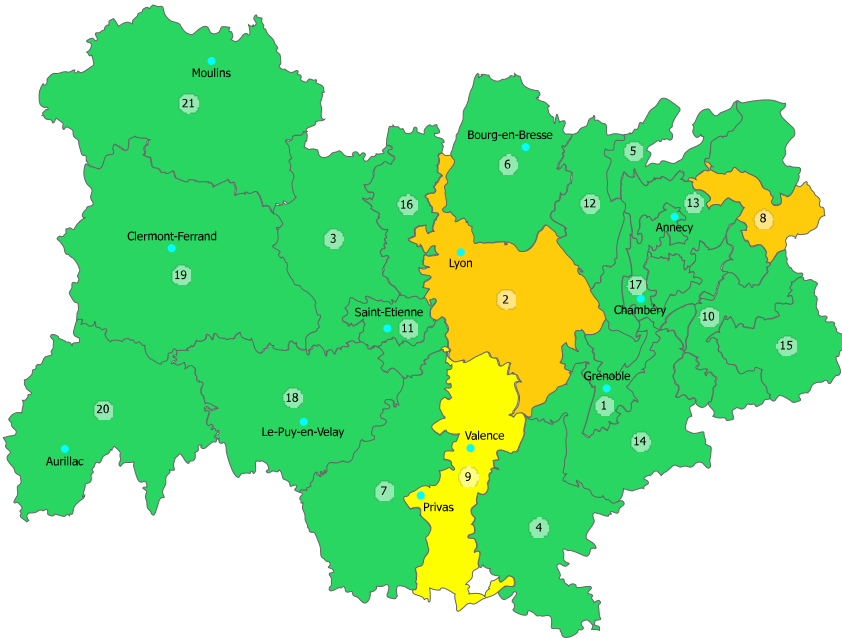
Vous êtes invités à signaler au BIPC pendant les heures ouvrées et, en dehors, au permanent de gestion de l'évènement (via le standard de la Préfecture), tout incident ou difficulté lié à cette pollution.

Vous serez tenus informés en cas d'évolution du dispositif (levée ou passage au niveau « alerte »).

**Pour le Préfet
Le chef du BIPC
Signé**

Didier ROCHE

>> Vigilance



Bassin(s) d'air concerné(s)
 par une vigilance
 (Département(s))

Polluant(s)
 en cause

Prévision de
seuil dépassé
 en µg/m³

2	Bassin lyonnais / Nord-Isère (38-69)	PM10	50
8	Vallée de l'Arve (74)	PM10	50
9	Vallée du Rhône (07-26)	PM10	50

Pas de vigilance particulière

Vigilance Jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
 Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs seuil information (J et J+1)

Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU
 Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
 Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Depuis le 12 février, un anticyclone s'est installé sur la Région et nous constatons des inversions thermiques très marquées le matin. Malgré des températures douces l'après midi, les phénomènes de convections ne suffisent pas à faire baisser suffisamment les niveaux moyens journaliers. Les taux de particules fines continuent donc de monter progressivement sur l'ensemble de Région, dans une période de l'année où les émissions, de chauffage en particulier, sont encore importantes. La situation devrait être encore très similaire demain, puis restera anticyclonique par la suite, avec, peut-être, une levée du vent qui pourrait permettre une baisse des niveaux.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type combustion**

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Limitez vos activités physiques intenses



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Évitez de brûler vos déchets verts



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Entretenez vos flottes de véhicule et adoptez une conduite souple